



Conditions de participation pour l'action „Jeu de puzzle – Puzzle Touchdown“

L'organisateur de l'action «**Jeu de puzzle – Puzzle Touchdown**» est Media Markt Suisse SA, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon (ci-après : Media Markt Suisse). En participant à ce jeu de puzzle, le/la participant(e) accepte les présentes conditions de participation.

1. Qui mène cette action?

L'action est organisée par Media Markt Suisse SA, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon, ci-après nommé «Media Markt Suisse».

2. Qui peut participer?

Tout les personnes majeures membres au programme myMediaMarkt sont autorisées à participer. La véracité des coordonnées fournies relève de la seule responsabilité du/de la participant/e. La fourniture de données à caractère personnel erronées entraînera l'exclusion de la participation à l'action.

3. Comment participer?

Pour participer, tu dois, pendant la période d'action respective (06.-08.02.2026)

- télécharger l'application MediaMarkt sur ton appareil (smartphone, tablette)
- accepter de participer à l'action et
- accepter les conditions de participation.

La participation par le biais de services automatisés est exclue, Media Markt se réserve le droit d'exclure les participants de l'action en raison de fausses déclarations, de manipulations ou de l'utilisation de moyens non autorisés.

4. En quoi consiste l'action?

Dans le cadre de l'action, un jeu de puzzle est organisé pendant la période de l'action.

Le puzzle se compose de quatre pièces. Les pièces du puzzle sont affichées aux participant(e)s dans l'application MediaMarkt et peuvent être collectées pendant la période d'action correspondante.

5. Que reçoit-on pour avoir complété un puzzle?

Dès qu'un(e) participant(e) a trouvé les quatre pièces du puzzle dans les délais impartis pendant la période de l'action, 600 points sont crédités sur son compte myMediaMarkt dans un délai de 48 heures. Le/la participant(e) participe en outre au tirage au sort permettant de gagner l'un des 10 abonnements annuels Blick+ d'une valeur de CHF 99.– chacun. Les personnes gagnantes seront ensuite contactées par e-mail.

6. Divers

La responsabilité de Media Markt Suisse et de ses organes, employé(e)s, entreprises affiliées, contractant(e)s ou autres auxiliaires d'exécution (ensemble Media Markt) est limitée, en principe, à la prémeditation ou à la négligence grave; la responsabilité pour négligence légère est exclue. La responsabilité en cas de dommages corporels est illimitée.

Media Markt Suisse n'est en aucun cas responsable, dans le cadre de la réalisation de l'action, des dommages directs ou indirects résultant de la participation ou de l'éventuelle inaccessibilité du serveur Internet.

Tout recours juridique est exclu. Il n'est pas possible de convertir les points en espèces, ni de les

échanger ou de les créditer. Il n'existe aucun droit légal à obtenir des points.

Aucune garantie n'est accordée en lien avec l'action proposée, en particulier il n'est pas garanti que l'action se déroule sans interruption et sans erreur. Media Markt Suisse se réserve le droit de mettre fin à l'action à tout moment et sans indication de motifs.

Si une ou plusieurs des dispositions précédentes sont ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition invalide est remplacée par une disposition dont le but économique se rapproche le plus possible de celui de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune nécessitant une réglementation.

Seul le droit suisse s'applique à cette relation contractuelle.

Informations relatives à la protection des données

Le responsable du traitement des données au sens du droit de la protection des données pour l'action «Jeu de puzzle – Puzzle Touchdown» est Media Markt Schweiz AG, Allemendstr. 23, 8953 Dietikon.

Toutes les données personnelles (nom et prénom, date de naissance, sexe, adresse, adresse e-mail, nom d'utilisateur, numéro de client) ont été collectées dans le cadre de votre inscription à myMediaMarkt. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#).

La base légale pour le traitement dans le cadre de l'action «Jeu de puzzle – Puzzle Touchdown» est l'article 31, paragraphe 2, point a, de la LPD (exécution du contrat).

En participant à l'action «Jeu de puzzle – Puzzle Touchdown», les participants / participantes acceptent le traitement et l'utilisation de ces données personnelles pour la réalisation de l'action et pour la bonification des points sur son compte myMediaMarkt conformément aux conditions de participation.

Les données relatives à la bonification des points sont conservées pendant 10 ans pour des raisons de droit fiscal. Une transmission des données peut avoir lieu au sein du groupe en raison d'un intérêt prépondérant légitime, au cas par cas pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ou pour la réalisation d'activités d'audit interne.

Les personnes concernées disposent, en ce qui concerne leurs données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité des données. Pour exercer gratuitement ces droits, il suffit d'adresser un message à datenschutz@mediamarkt.ch.

Les personnes concernées peuvent en outre s'adresser au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT): www.edoeb.admin.ch/de/kontakt. Nous apprécierions toutefois que vous preniez d'abord contact avec notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante: datenschutz@mediamarkt.ch.

Si le participant / la participante n'est pas d'accord avec cette utilisation de ses données, la participation au jeu-concours n'est pas possible.